

Le 30 août 2016 à 20h00, le Maire ouvre la séance, 10 conseillers sont présents, il excuse les conseillers absents dont trois ont donné pouvoir, puis donne lecture du compte rendu de la dernière réunion, suivent les signatures.

Le Maire informe de l'ordre du jour :

Péri éducatif : tarif des activités

Le maire rappelle que la création des activités péri éducatives était une conséquence directe de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015 et jusqu'en 2018. Ce sont trois séances péri éducatives, à la charge de la commune, elles se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 et sont assurées par un agent communal et un animateur de la Fédération Partir.

Le Conseil décide de reconduire la prise en charge des frais liés aux animations péri éducatives par la commune et la gratuité pour ce service.

Péri éducatif : transport de l'école vers le centre de loisirs, tarif à la charge des familles.

Le Maire rappelle le dispositif retenu pour appliquer la réforme des rythmes scolaires, qui, compte tenu du choix de ne pas assurer le repas du mercredi midi par la cantine de Capdenac, a mis en place un transport vers Figeac (école Paul Bert pour la restauration) pour les enfants qui participent aux animations du centre de loisirs l'après-midi du mercredi.

Il est alors rappelé aux familles que ce dispositif est entièrement facultatif et s'élève à 3.00€ par enfant transporté et par jour. Le transport est assuré par les taxis ambulances Bouysset pour 30€ par trajet.

Tarif des repas de cantine et de garderie scolaires :

Le maire informe que les coûts restent stables en fourniture mais augmentent en frais de personnel. Il propose cependant de maintenir l'effort de la commune en matière de tarif soit 2.65€ par repas enfant et 3.26€ par repas adulte.

Maintenance du logiciel « Microbib »

Ce logiciel concerne la bibliothèque et fait le lien avec la bibliothèque départementale de prêt du Lot. La maintenance doublée d'une assistance téléphonique se fait par convention renouvelable tous les ans. La redevance s'élève à 111.00 € HT.

Convention pour les chemins de randonnée

Le Maire donne lecture de la convention susnommée entre « Lot Tourisme », agence de développement touristique, le Comité départemental de la randonnée pédestre du Lot, la communauté de communes du Grand Figeac et les communes membres.

Le Grand Figeac réalise le balisage, la signalétique directionnelle et les poteaux de départ, il informe l'ADT du Lot des éventuelles modifications sur les circuits.

Les communes effectuent, chaque année, au printemps l'entretien (balisage, débroussaillage...) afin de préserver la qualité des itinéraires proposés aux usagers.

Quant à l'ADT du Lot, elle s'engage à assurer la promotion, la vérification des itinéraires, le retrait temporaire des chemins dangereux ou mal entretenus, à apporter conseils et assistance.

Le chemin concerné est la boucle Capdenac - Eglise de Lunan en ce qui concerne l'itinéraire intégré au territoire de la commune.

Convention avec l'Etat pour dématérialiser les actes budgétaires et les arrêtés du Maire :

Le Maire rappelle que par délibération du 11 mars 2010, le conseil municipal décidait de dématérialiser les actes administratifs.

A ce jour, la convention passée avec l'Etat, se limitait uniquement aux délibérations du conseil municipal. Le conseil décide de dématérialiser les arrêtés du Maire et les actes budgétaires (Budget et compte administratif de la commune).

Irve : création d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique

La commune s'est rapprochée de la Fédération départementale des énergies du Lot pour monter un projet d'implantation d'une borne au parking des jardins. Le projet affiné propose une borne en charge accélérée simultanée pour 2 véhicules, le coût estimatif est de 13 000 € HT, sous maîtrise d'ouvrage de

la Sdel, ramenant la participation communale à 2 000€. Les travaux pourraient être réalisés en 2017. La maintenance, à la charge de la collectivité devrait être d'un montant de 500€ par an.

DIA

Le maire présente les Dia pour lesquelles il a décidé de ne pas préempter, une maison d'habitation à Bataillou et deux terrains limitrophes et constructibles à Sanières.

Questions diverses

Avancement des projets :

Réduction des risques rocheux et traverse du Port, deux dossiers pour lesquels le SDAIL (syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot) a fourni l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation de maîtrise d'œuvre. L'ouverture des plis est arrêtée au 09 septembre, la commande étant prévue pour le 10 octobre.

Fontaine de César, l'architecte a lancé la consultation des entreprises.

Vestiaires du stade, compte tenu de l'utilisation des vestiaires pendant la saison sportive, les travaux d'accessibilité ne débuteront qu'en mai 2017.

Revêtement des allées du cimetière de Tourenne : les travaux devraient avoir lieu fin septembre.

Aménagement du parking au stade : le parking, une aire de stockage de matériaux pour la commune ainsi qu'une aire de compostage vont être réalisés fin septembre.

SIL(signalisation d'intérêt local) : installation à la mi septembre. La station d'Intermarché de Capdenac-Gare sera indiquée, la base nautique pourrait être envisagée.

Bornes incendies supplémentaires : les besoins ont été identifiés, la consultation est lancée.

Eclairage Public : les travaux portent sur le village et les remparts et doivent se dérouler en octobre.